

Conseil Municipal **Séance du 8 Septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le huit septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Johan DENIAUX, Maire.

Présents : DENIAUX J., SALLEY P., FEUARDANT-LEFEVRE M., COCU D., LEFEVRE Y., LE CALVEZ A., HUE A.-S., CHARLES E., GUENARD C., MOUNIER M., ROBERT A., MAHIEU A., LAGALLE S.,

Absents excusés : BESSELIEVRE E. (pouvoir à SALLEY P.),

Absent : LEBIEZ F.

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE désignée conformément à l'article L 121-14 du code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Communications diverses

- *Rentrée scolaire.*

Les effectifs sur le canton sont en légère baisse avec une perte de 20 élèves.

Par contre, il y a hausse des effectifs de 12% sur la commune de Pierreville et de 4.12% sur la commune de Saint Germain Le Gaillard ce qui a permis d'obtenir une ouverture de classe sur notre RPI. Cette nouvelle classe a été ouverte à Pierreville, la commune ayant des locaux disponibles.

Il y a également une hausse des effectifs sur le canton des élèves mangeant à la cantine passant de 1064 élèves à 1145.

- *TAP*

Une nouvelle personne a été recrutée pour les TAP de St Germain, il s'agit d'Amélie LERAT. Les activités prévues pour cette année sont des fabrications de cerfs-volants, création d'un journal de bord, activités autour du cyclisme, danse, bricolage...

- *Horaire de la garderie.*

La garderie périscolaire sera à partir de 15h30 le vendredi (au lieu de 16h30) suite au changement d'horaires des TAP ; l'école finissant à 15h30 le vendredi.

Comptes rendus de réunions

Réunion des maires du 8 septembre 2015 : Compte rendu fait par Daniel COCU.

- Schéma de mutualisation : le diagnostic est en cours de réalisation afin de voir si la mutualisation aboutira ou pas. La mutualisation de matériel intéresse plusieurs communes ainsi que le remplacement des agents.

- Défense incendie : Une étude est en cours pour simplifier la tarification des bornes pour les communes.

- Loi sur le rapprochement des collectivités territoriales : la date butoir est le 01.01.2018. Le seuil pour ce rassemblement est passé de 20 000 à 15 000 habitants.

- Taxi SAG : Mise en place au niveau cantonal de transport en taxi pour les personnes n'ayant pas de moyens de transport afin de se rendre à des rendez-vous médicaux, visite à des proches hospitalisés, participation à des réunions associatives, visite de courtoisie à l'échelle du canton...

L'adhésion à ce service est de 6€/an à faire auprès du SAG. Selon les ressources une partie des frais de transport peut être remboursée (50% pour une personne imposable et 60% pour une personne non imposable).

ORDRE DU JOUR

- Repas des aînés.

La date du repas est le samedi 17 octobre 2015. Les membres du conseil sont invités à faire savoir s'ils seront présents à ce repas.

- Projet de changement du lave-vaisselle à la salle

Le lave-vaisselle est vieillissant et lave de moins en moins bien, ce qui pose un problème de propreté de la vaisselle.

Il est envisagé de faire des demandes de devis pour un lave-vaisselle et pour un lave-verres.

- Travaux sur les chemins.

Philippe SALLEY fait part des travaux à prévoir :

- Manoir de Bunehou : eau qui arrive de la chasse.
- Chasse du Hameau Desplains.

Philippe SALLEY a rendez-vous avec M. Christophe Hamel.

Travaux de la Communauté de Communes prévus pour les routes de Saint Germain :

- Vallée Hochet : réparation de la route
- Village de Fritot : travaux à finaliser
- Le Bourg, Rue de L'Eglise : la route sera refaite en même temps que les travaux d'aménagement du bourg.
- Route du Stade : le bitume prévu pour cette route est reporté sur la route de Fritot.

Ces travaux doivent être effectués au cours du 2^{ème} semestre 2015.

- BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Les agents d'animation des temps d'activités scolaires peuvent se former au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Le coût de cette formation varie de 600,00 € à 1300,00 €.

Myriam Feuadant-Lefèvre doit voir avec les personnes intéressées les modalités exactes de cette formation.

- Demande de dératisation

Une demande de dératisation a été faite en mairie par M. et Mme LEPOITTEVIN.

Après explication de la situation par Monsieur Le Maire, il a été décidé d'aller identifier la source et de procéder à l'enlèvement d'un tas de cailloux, appartenant à la commune, dans lequel logent les rats et de mettre des produits de dératisation.

Un rendez-vous est fixé sur place avec des membres du conseil pour faire un état des lieux le lundi 14 septembre 2015 à 14 heures.

- Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (DE2015090801).

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) prévoit qu'une Communauté de Communes existante à la date de publication de la présente loi et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, soit le 27 mars 2017.

La compétence "PLU" devient donc obligatoire à cette date pour toutes les Communautés de Communes.

Néanmoins, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la prise de compétence par anticipation en vertu de l'article L. 5211-17. Ce transfert de compétence s'effectue alors selon les modalités de droit commun pour une modification statutaire de la communauté de communes. Chaque commune membre dispose donc d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert proposé.

Par ailleurs, la loi ALUR dispose également que les plans d'occupation des sols (POS) qui n'ont pas été mis en forme de PLU au plus tard le 31 décembre 2015 sont caducs à compter de cette date. Elle prévoit enfin que les PLU approuvés avant le 13 janvier 2011 doivent intégrer les dispositions de la loi ENE (loi Grenelle II) avant le 1er janvier 2017.

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Pieux :

- 1 Commune dispose d'un POS (Siouville-Hague),
- 2 Communes ont engagé la révision de leur POS en vue de leur mise en forme de PLU (Les Pieux, Héauville),
- 3 Communes ont un PLU approuvé avant l'entrée en vigueur de la loi ENE (Flamanville, Le Rozel, Surtainville),
- 1 Commune a récemment approuvé un PLU conforme aux dispositions de la loi ENE (Tréauville),
- 8 Communes disposent d'une carte communale, dont certaines envisagent la révision.

En réunion des maires, le sujet a été exposé afin de présenter les enjeux d'un PLU Intercommunal (PLUI) et dans ce cadre de débattre des modalités de prise de compétence PLU par l'intercommunalité.

L'élaboration du PLUI fera l'objet d'une démarche concertée entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Une charte de gouvernance politique fixera les modalités de la concertation lors d'une conférence intercommunale préalable à la prescription du PLUI.

Enfin, il faut aussi noter que la loi ALUR a modifié l'article L 211-2 du Code de l'Urbanisme en opérant le transfert de plein droit du droit de préemption urbain (DPU) aux EPCI à fiscalité propre compétent en matière de PLU. Ce transfert reste toutefois limité à l'exercice des compétences de l'EPCI. Par conséquent, ce dernier peut ensuite déléguer une partie de son DPU conformément à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme, aux communes et dans les conditions qu'ils décident collectivement.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer pour accepter le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes des Pieux en ajoutant à **l'article 5-4 Compétence en matière d'urbanisme et d'aménagement** les dispositions suivantes :

a) Urbanisme :

- participation à l'élaboration du SCOT ou tout autre document en tenant lieu,
- plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales
- études.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- accepte le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes des Pieux en ajoutant à **l'article 5-4 des statuts Compétence en matière d'urbanisme et d'aménagement** les dispositions suivantes :

a) Urbanisme :

- participation à l'élaboration du SCOT ou tout autre document en tenant lieu,
- plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales
- études.

- dit que toutes les autres dispositions des statuts actuels restent inchangées,

Pour info, la commune de Saint Germain a une carte communale depuis 2006.

- Demande de subvention pour le concours de moutons de la St Urbain(DE2015090802)

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du courrier de M. Bertrand CHARLES, Président du Comité des Fêtes de la commune. Celui-ci sollicite une subvention de **450,00 €** correspondant aux récompenses données aux vainqueurs du Concours Ovins, qui a eu lieu comme chaque année à l'occasion de la Foire St Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une subvention de **450,00 €** au Comité des Fêtes de Saint Germain Le Gaillard pour l'organisation de cette manifestation au titre de l'année 2015.

- Etude des devis pour des grilles d'exposition extérieures (DE2015090803)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter trois grilles d'affichage, qui seraient installées aux entrées de la commune. A cet effet, deux devis ont été reçus en mairie :

Société SMTCS pour un montant de 570,00 € HT

Société AFCO pour un montant de 1 058,73 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir et d'accepter le devis de la société SMTCS pour un montant de 570,00 € HT et de mandater cette dépense en investissement.

- Demande d'utilisation de la salle pour une exposition d'oiseaux exotiques (DE2015090804)

Une demande de l'Association ornithologique « Les oiseaux du Cotentin » a été faite pour utiliser la salle communale pour « le salon de l'oiseau exotique ».

Cette exposition de 1 000 oiseaux dure 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) et peut être pédagogique avec une possibilité de visite par les élèves des écoles.

Après un accord de principe, il a été décidé de recontacter l'Association pour voir les modalités exactes de ce salon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter l'organisation de cette manifestation dans la salle communale et d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les conditions avec l'association ornithologique « Les oiseaux du Cotentin » (tarif, date et conditions particulières et générales).

Questions diverses :

- Alain ROBERT présente aux membres du conseil une ébauche du prochain bulletin municipal. Une réunion est prévue avec la commission communication.
- Alain ROBERT a interpellé ERDF concernant les micro-coupures. Un site existe et le lien est sur le site internet de la commune pour les personnes qui auraient besoin du formulaire.
- Alain ROBERT signale que le site internet de la commune est de plus en plus visité et qu'il est donc important pour les associations d'utiliser ce support de communication et donc de lui faire parvenir toute information utile pour parution.

FIN DE SÉANCE

Johan DENIAUX	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Daniel COCU	
Yolaine LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Anne-Sophie HUE	
Elisabeth CHARLES	
Claire GUÉNARD	
Marc MOUNIER	

Alain ROBERT	
Emmanuelle BESSELIEVRE	Pouvoir à P. SALLEY
Franck LE BIEZ	Absent
Alain MAHIEU	
Stéphane LAGALLE	